

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1-2018		Subventions travaux salle des fêtes DETR	Demande de subvention DETR travaux à la salle des fêtes	
2-2018		Convention médecine du travail CDG 24	Adhésion au pôle santé et sécurité au travail du centre départemental de gestion de la Dordogne 2018-2020	
3-2018		SDE 24 éclairage public	Eradication des luminaires boules par des luminaires Led de l'éclairage public	
4-2018		Contrat CAE Agent de voirie	Renouvellement contrat CAE agent de voirie	
5-2018		Contrat adjoint administratif agence postale	Renouvellement contrat adjoint administratif à l'agence postale communale	
6-2018		Commission assainissement collectif CDC	Désignation d'un délégué assainissement collectif au sein de la CDC	

L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 05 Janvier 2018.

**Etaient présents** : Jean-Thierry LANSADE, POUGET Marie-Pierre, COMBESCOT Aurélie, Josette LAGORCE, Jean-Luc FAVRETTO, Franck POURTAL, Marie-Catherine ROHOF, Sébastien BAGGIO, Florentine POUCHIN, Jean-Luc RABOISSON, Cédric MEYROU,

**Absents excusés** : Hélène DENOST, Alain BATAC

**Absent non excusé** : Sophie BUYTAERT, Francis CARNET GUILLOT

**Procurations** : Hélène DENOST à Marie-Catherine ROHOF

Alain BATAC à Jean-Thierry LANSADE

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc RABOISSON

### **Adoption de l'ordre du jour**

#### **Délibérations**

- Délibération de principe DETR travaux à la salle des fêtes
- Adhésion au pôle santé et sécurité au travail du centre Départemental de gestion de la Dordogne 2018-2020
- SDE 24 : Eradication des luminaires boules par des luminaires Led
- Renouvellement contrat agent de voirie
- Renouvellement contrat adjoint administratif à l'agence postale communale
- Désignation d'un délégué assainissement collectif au sein de la CDC

#### **Communauté de Communes**

### **Commissions et syndicats**

- Demande d'utilisation de la salle de judo par l'association Notre Dame de Port Ste Foy
- Vente maison Mme LAURENT
- Eglise convention de passage avec les Monuments nationaux
- Stage prévention routière pour les séniors
- SMDE 24 : compte rendu commission du 21 décembre 2017
- Plan communal de sauvegarde : désignation d'un nouveau référent au sein du conseil suite au retrait de M. BAGGIO

### **Bulletin Municipal et agenda des manifestations**

#### **Questions diverses**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION DETR TRAVAUX SALLE DES FETES :**

#### Délibération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la programmation budgétaire concernant les travaux d'aménagement à la salle des fêtes.

Afin d'aider au financement de cette opération le Maire propose au Conseil Municipal de demander l'obtention d'aide financières :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018
- du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Projets Territoriaux
- de la Communauté de Communes

Le plan de financement pourrait être le suivant :

-coût estimatif des travaux HT	: 597 990,00 €
-DETR 40%	: 239 196,00 €
-Conseil Départemental Contrats Territoriaux 25%	: 149 497,50 €
-Communauté de Commune 10%	: 59 799,00 €
-Commune fonds propres	: 149 497,50 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

### **CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE SECURITE AU TRAVAIL DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA DORDOGNE ANNEE 2018-2020**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention relative à la médecine du travail avec le Centre de Gestion de la Dordogne est arrivée à son échéance et qu'il convient de la renouveler.

#### Délibération

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine

préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne en date du 22 octobre 1993, actant la mise en place d'un service de médecine préventive,

Vu la proposition de convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG 24 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive, pour ce faire, il propose d'adhérer au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG 24 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Dordogne (jointe en annexe) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

**-acceptent** les conditions d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail décrites dans la convention annexée à la présente délibération

**-autorisent** Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire

## **SDE 24 : ERADICATION DES LUMINAIRES BOULES PAR DES LUMINAIRES LED**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des économies d'énergie, il convient de solliciter auprès du SDE 24 le remplacement des luminaires "boules" par des luminaires LED. Ce dossier, déjà présenté au SDE 24 en 2015 pour bénéficier des subventions à hauteur de 65%, n'a pas été retenu en raison d'un mauvais acheminement dans leurs services.

Aujourd'hui, cette opération bénéficiera des participations du SDE à hauteur de 55% du montant HT des travaux. Mr RABOISSON rappelle que nous arrivons prochainement au terme de l'emprunt réalisé pour des travaux d'Eclairage Publics, ce qui pourrait permettre à la Commune de réaliser une nouvelle opération de remplacement des lampadaires.

### Délibération

La Commune de Montcaret est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24), lui a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de remplacer les luminaires « boules » sur la Commune par des luminaires LED.

Cette opération bénéficiera des participations du SDE 24 à hauteur de 55 % du montant HT des travaux, il vous est proposé d'engager la Commune dans le programme de remplacement des luminaires boules proposé par le SDE 24, sous réserve de l'adhésion de notre Commune au Service Energies du SDE 24.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- SOLLICITE le SDE 24 afin d'engager les études techniques relatives à notre demande,
- DECIDE de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne
- MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

Dans le cas où la Commune de Montcaret ne donnerait pas une suite favorable à ce projet et ce dans un délai de 2 ans à compter de la date de la demande, la Commune s'acquittera de 700 € pour frais de dossier.

LE CONSEIL ADOPTE cette proposition et charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à ce dossier auprès du SDE24

## **CONTRAT AGENT DE VOIRIE**

### Délibération

Le Maire informe le Conseil que le contrat CAE de l'agent de voirie est arrivé à son terme le 31 décembre dernier. Mme la Préfète a autorisé le 09 janvier 2018, le renouvellement de ce contrat pour une durée d'un an avec un effet rétroactif au 01 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de ce contrat pour une durée d'un an du 01 janvier 2018t jusqu'au 31 décembre 2018.

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT ADJOINT ADMINISTRATIF A LA POSTE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de l'agence postale a été renouvelé par les services de la Poste par tacite reconduction pour une durée de 9 ans.

De ce fait il propose à l'assemblée de reconduire le contrat de l'adjoint administratif pour une durée de 3 ans.

### Délibération

Le Maire indique que le contrat de l'Adjoint Administratif de la Poste arrive à expiration le 31 janvier 2018

Il convient de statuer sur le devenir de ce contrat

Sachant que la convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale a été renouvelée par tacite reconduction pour une durée de 9 ans à compter du 01 janvier 2018 et que cet emploi est calqué sur cette convention, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler le contrat de l'adjoint administratif pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 à raison de 17h30 par semaine.

## **DESIGNATION D'UN DELEGUE ASSANISSEMENT COLLECTIF AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE**

### Délibération

Suite au transfert de la compétence de l'assainissement collectif à la Communauté de Commune Montaigne Montravel Gurson au 01 janvier 2017, le Maire informe au Conseil Municipal qu'il convient maintenant de nommer dans chaque commune un délégué assainissement collectif qui siègera à cette commission.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne à l'unanimité :

-M.RABOISSON Jean-Luc titulaire

-M.MEYROU Cédric suppléant

## **COMMISSIONS ET SYNDICATS**

### **Raquette de retournement chemin des terriles**

La Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser une raquette de retournement au bout du chemin des terriles afin de permettre aux services de collecte des ordures ménagères, et de secours de faire demi tour avec les camions.

Afin de réaliser cette opération, il conviendrait d'acquérir un bout de terrain de la parcelle appartenant à M. PIALLEPORT.

Un courrier sera envoyé à cet administré pour l'informer de cette proposition.

## **Autorisation utilisation salle de dojo pour le foyer Notre Dame de Port-Ste-Foy**

M.BAGGIO informe le Conseil Municipal qu'il a pour projet de dispenser bénévolement des cours d'initiation de judo et de karaté aux enfants du foyer Notre Dame de Port Ste Foy.

De ce fait il demande à la municipalité la possibilité d'utiliser gracieusement sur deux demi-journées la salle du jojo pour deux séances d'environ 1h30.

Le Conseil Municipal n'émet aucune objection à ce projet. Un courrier sera envoyé au Président du judo pour l'informer de ce projet.

## **Projet Acquisition Maison Mme LAURENT**

Mme DENOST a informé le Maire que la maison de Mme LAURENT sise 4 Rue de la Villa Gallo Romaine était à vendre.

Elle suggère que la Commune achète éventuellement ce bien pour aménager sur la partie habitable un local destiné à la vente de produits locaux et sur le terrain jouxtant la maison un parking.

Avant de prendre une décision le Maire propose de prendre contact avec l'agence immobilière et de réunir la Commission Bâtiments pour visiter cet immeuble

## **Convention de partenariat avec les Monuments Nationaux**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu du Centre des monuments Nationaux la convention de partenariat avec la Mairie afin de réunir les deux parties du site archéologique actuellement séparées par la route. Le projet consiste à fermer par un portail, côté Nord, la route devant l'Eglise.

Le Maire souhaite ajouter les conditions suivantes :

- qu'une clé soit mise à la disposition : du comité paroissial, à l'accueil du musée et à la personne chargée d'ouvrir l'Eglise
- que le portail soit ouvert lors de tous les offices religieux.

## **Stage de prévention routière**

La Prévention routière en partenariat avec la Préfecture et le Conseil Départemental propose aux Communes qui le souhaitent des stages de remises à niveau pour les séniors.

Ces stages gratuits ne comportent ni examen ni visite médicale, ils ont pour but d'aider les aînés à conduire dans de bonnes conditions le plus longtemps possible.

Le Conseil se montre favorable à cette proposition et charge le Maire de contacter la Prévention routière pour mettre en place un stage sur la Commune.

## **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

M.BAGGIO signale que pour des raisons personnelles d'emploi du temps, il souhaite démissionner de la commission municipale du Plan Communal de Sauvegarde.

M.RABOISSON propose de le remplacer. Le conseil accepte cette proposition.

## **SMDE 24 :**

M.POURTAL et Mme ROHOF font le compte rendu de la réunion du SMDE24 du 21 décembre dernier. Les délégués ont voté le montant de la part délégataire pour le tarif gros consommateur de la même façon que pour la part fixe votée lors de la précédente réunion.

Pour information, les travaux de réfection du réseau d'eau entre Montcaret et le château d'eau de St Michel de Montaigne sont terminés.

Depuis 2005, 85 kilomètres de réseaux ont été renouvelé (soit 20% du réseau) pour un montant de 10 083 028 €, Plusieurs élus interrogent les délégués du SMDE 24 sur le goût désagréable de l'eau sur certains secteurs de la commune.

Ce problème évoqué lors des précédentes réunions du SMDE, devrait être résolu lors de la réfection du forage du Jourget. Une plus grande capacité de stockage d'eau devrait éviter ces désagréments liés au goût fortement chloré.

M.FAVRETTO, s'étonne qu'une capacité de stockage plus importante résolve ce problème. Ce forage qui, précédemment, alimentait l'usine d'eau, avec un débit conséquent, ne provoquait pas cette gêne. Mme ROHOF suggère de signaler à nouveau ce fait aux techniciens lors de la prochaine réunion.

## **PARCOURS DU CŒUR**

M.BERTHET ayant quitté la Commune, le Maire demande aux Conseillers de désigner un nouveau référent pour organiser la marche du parcours du cœur au mois d'avril prochain.

Mme POUCHIN se porte volontaire pour réfléchir à un parcours.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**- Commission sport et culture :** Mme COMBESCOT fait le compte rendu de la réunion sport et culture. Les dates des manifestations ont été validées et mises en ligne sur le site de la Communauté des Communes.

Le projet du city stade suit son cours. Cependant compte tenu de l'emplacement, cet équipement devra être semble-t-il plus petit que prévu.

**-Téléthon :** Mme POUGET informe que la soirée du téléthon a rapporté 191€00.

Elle préconise une réunion avec les présidents d'associations pour mobiliser davantage de monde pour le prochain téléthon en fin d'année.

**- Association des jeunes :** Mme POUGET prévoit d'organiser prochainement l'assemblée générale de cette association.

**-Commission Communication :** Mme POUCHIN informe que le bulletin municipal a été distribué.

**-USTOM :** Mme LAGORCE fait le compte rendu de la dernière réunion où il a été évoqué une hausse de 6% de la redevance incitative.

**-Fête Cantonale :** M. FAVRETTO souhaiterait réunir les présidents d'associations pour évoquer en même temps que l'organisation du téléthon celle de la fête cantonale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 10

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	absente
Alain BATAAC	absent	Sébastien BAGGIO	
Hélène DENOST	absente	Cédric MEYROU	
Marie-Pierre POUGET		Aurélie COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	absent